



**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

la pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2021-05-60.**  
Liste des comptes  
à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 13 avril au 3 mai 2021 de la Ville de Daveluyville totalisant 213 514.08 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 13 avril au 3 mai 2021.

Dépôt et  
présentation des  
états financiers au  
31 décembre 2020  
et rapport du  
vérificateur externe

Madame Caroline Leduc de la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL a présenté les états financiers 2020 aux membres du conseil lors du caucus, précédant la séance du conseil.

Elle spécifie que plusieurs montants inscrits comme étant un revenu ne doivent pas nécessairement être considérés comme tel puisqu'ils peuvent se retrouver en tant que dépenses dans un autre poste budgétaire.

Elle mentionne que pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2020, la Ville a dégagé un excédent de fonctionnement de 335 517 \$. Ce montant est explicable, entre autres, par la subvention du gouvernement relative à la COVID-19, d'un montant de 140 000 \$, 54 000 \$ de plus que le montant budgété pour les droits de mutations (taxes de bienvenue), 78 000 \$ de revenus de taxes de plus que le budget, une subvention de 20 000 \$ pour la voirie ainsi que des dépenses budgétées au montant de 35 000 \$ pour des événements n'ayant pas eu lieu en raison de la pandémie.

Le surplus accumulé non affecté de la Ville s'élève maintenant à plus de 683 364 \$. Le montant de la dette à long terme non consolidé est de 11 673 735 \$.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, Mme Micheline Leblond a posé les questions suivantes par courriel :

- « Est-ce qu'il y a une date de livraison pour les règlements de la nouvelle ville de Daveluyville? ». Le maire a répondu que le processus de refonte débute. Il n'y a pas de date établie pour le moment, mais le mandat à la firme d'urbanisme Urbec Concept a été donné.
- « Il ne serait pas plus profitable pour les citoyens d'avoir des conseillers par secteur de Daveluyville ? » Le maire mentionne qu'il y a déjà eu des discussions à ce sujet. Malheureusement, lorsque nous parlons de petites municipalités, il est difficile de trouver des candidatures. Il serait donc très difficile de combler tous les sièges si nous allons par secteur.
- « Pourquoi les employés de la ville ne font pas respecter les règlements municipaux (cours encombrées et recouvrement adéquat)? » Le maire a répondu que les employés traitent les demandes selon les règlements en place.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020 – Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

La greffière dépose les états financiers de la Régie intermunicipale de Sécurité publique des Chutes au 31 décembre 2020. Les états financiers, préparés par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL. L'excédent de fonctionnement pour l'année 2020 est de 75 825 \$. Ce montant est explicable puisqu'il y a eu un montant de 55 000 \$ d'intervention incendie, en plus du montant budgété. De plus, en raison de la COVID-19, un montant de 7 000 \$ budgété n'a pas été dépensé pour les formations et 8 000 \$ pour les pratiques. L'excédent accumulé non affecté est de 75 863 \$ au 31 décembre 2020.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT**

**2021-05-61.**  
Modification de la résolution 2021-03-28. relative à la programmation d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-03-28. relative à la reddition de comptes 2020 du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

**CONSIDÉRANT QUE** le montant inscrit de la résolution est plus élevé;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2021-05-61. et d'inscrire que le ministère des transports (MTQ) a versé une compensation de 26 480 \$ au lieu de 10 231 \$.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'avril 2021, 25 permis ont été émis, totalisant 503 425 \$.

**2021-05-62.**  
Adhésion au module de gestion de données multimédias – Logiciel Accès

**CONSIDÉRANT** l'offre de service fournie par PG Solution et datée du 20 avril 2021 pour l'ajout du module Gestion des données multimédias;

**CONSIDÉRANT QUE** ce module permet d'associer les documents multimédias aux matricules de tous les citoyens;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Cité Territoires

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition du module Gestion des données multimédias, au montant unique de 1 665.99 \$ taxes incluses ainsi que le montant récurrent à chaque année de 265 \$ plus taxes et d'autoriser Mme Pauline Vrain, greffière, à signer le contrat d'acquisition. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

Distribution de compost

Le maire mentionne que la distribution du compost sera effectuée samedi 15 mai prochain de 9h à 12h au garage municipal, situé au 378, 6<sup>e</sup> Rue. Les citoyens sont invités à venir nous rencontrer et chercher leur compost gratuitement. Cette année, dans le but de respecter les consignes sanitaires en vigueur, les citoyens pourront venir chercher en vrac le compost et le tout sera chargé dans la remorque des citoyens par les employés municipaux ou les citoyens rempliront eux-mêmes leur sceau avec leur propre pelle.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

Dépôt du rapport d'activités 2020 – Partenaires 12-18

Dépôt du rapport d'activités 2020 du comité Partenaires 12-18. Dans le but d'offrir à tous les adolescents un accompagnement qui les responsabilise, qui dynamise leur milieu et qui développe leur sentiment d'appartenance envers leur région, Partenaires 12-18 est présent dans 10 municipalités de la MRC d'Arthabaska.

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

**2021-05-63.**  
Changement de nom de l'organisme Comité de Développement Économique du Grand Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs du Comité de Développement Économique du Grand Daveluyville inc. veulent changer le nom de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs ont convenu de changer le nom de l'organisme pour Comité de Développement Socio-Économique des Chutes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Registraire des entreprises du Québec a confirmé l'acceptation de la réservation de nom;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie la demande des administrateurs du Comité de Développement Économique du Grand Daveluyville inc. afin de changer le nom de l'organisme auprès du Registraire des entreprises du Québec pour COMITE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES CHUTES.

**LÉGISLATION**

**2021-05-64.**  
Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux dérogations mineures

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Alain Raymond**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement relatif aux dérogations mineures.

Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca).

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**2021-05-65.**  
Adoption du  
règlement R-86  
relatif à la  
dépense et  
l'emprunt  
concernant des  
travaux  
d'asphaltage de  
la 5<sup>E</sup> Rue et du  
6<sup>E</sup> Rang Ouest  
pour une somme  
n'excédant pas  
655 100 \$

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de Ville de Daveluyville de faire exécuter des travaux d'asphaltage de la 5<sup>E</sup> Rue et du 6<sup>E</sup> Rang Ouest pour une somme n'excédant pas 655 100 \$;

**ATTENDU** la confirmation d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans une lettre datée du 21 juin 2019 au montant de 1 785 642 \$ dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, le présent règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Réal Savoie lors de la séance ordinaire tenue le lundi 12 avril 2021;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du lundi 12 avril 2021;

**ATTENDU QUE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement était disponible pour consultation par les citoyens au plus tard 72 heures avant la présente séance et que des copies ont été mises à leur disposition dès le début de cette séance conformément aux dispositions de l'article 356 L.C.V;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Roland Ayotte** et résolu unanimement :

**QUE** le règlement numéro 86 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'asphaltage de la 5<sup>E</sup> Rue et du 6<sup>E</sup> Rang Ouest pour une somme n'excédant pas 655 100 \$, soit adopté, tel que déposé.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2021-05-66.**  
Demande au  
Fonds des régions  
et ruralité (FRR) –  
Projet d'un skate  
parc, disque golf  
et parc à chien

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre sportif Piché de Daveluyville, dans le but de bonifier l'offre en sport et loisirs de la ville a sondé la population dans le but de financer plusieurs projets par le biais de subvention;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lecture du sondage, la population a demandé majoritairement, l'implantation à Daveluyville d'un skate parc, d'un parc à chien ainsi qu'un parcours de disque golf;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé des trois projets est de l'ordre de 51 500 \$, taxes en sus;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville demande une aide financière au montant de 51 500 \$ au Fonds des régions et ruralités (FRR) de la MRC d'Arthabaska pour l'implantation à Daveluyville d'une skate parc, d'un parc à chien ainsi que d'un parcours de disque golf;
- 2- **D'autoriser** la directrice générale ou en son absence, la directrice générale adjointe à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville de Daveluyville, dans le cadre de ces projets;
- 3- **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés relatifs à ces projets.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2021-05-67.**

Nomination de Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim

**CONSIDÉRANT** l'absence pour une durée indéterminée de la directrice générale, Mme Tammy Voyer;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Mme Pauline Vrain pour agir à titre de directrice générale par intérim rétroactivement au 19 avril 2021, et ce, jusqu'au retour de Mme Tammy Voyer, le tout selon les conditions prévues par le conseil.

**2021-05-68.**

Modification du contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que le contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière soit modifié tel qu'entendu entre les parties et que celui-ci soit signé par M. Ghyslain Noël, maire.

**2021-05-69.**

Embauche d'une employée à temps partiel occasionnel pour le département des travaux publics

**CONSIDÉRANT** les travaux à effectuer en saison estivale;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Mme Sophie Boutin, à titre de journalière du département des travaux publics pour une période maximale de 240 heures pour la période estivale 2021. L'embauche est effective immédiatement selon les termes et conditions du conseil municipal.

**2021-05-71.**

Achat d'un turbidimètre pour l'usine de filtration

**CONSIDÉRANT** le bris du 3<sup>ième</sup> turbidimètre de l'usine de filtration;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser M. Jean-Claude Lapointe, technicien à l'usine de filtration de faire l'acquisition d'un turbidimètre, tel que soumission par l'entreprise Vibriss au montant de 6 865.59 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2021-05-72.**

Demande d'autorisation adressée à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 5 236 516 du cadastre du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande à soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), préparé par monsieur Paul Angelischan, dans le but d'obtenir de cette dernière l'autorisation d'aliéner une partie du lot 5 236 516 du cadastre du Québec et de l'utiliser à des fins autres qu'agricole, soit à des fins accessoires résidentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie du lot 5 236 516 du cadastre du Québec représente une superficie d'environ 1810,7 mètres carrés (0,18107 hectare);

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur fait une demande à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 5 236 516 du cadastre du Québec à une propriété voisine, appartenant également à lui-même, dans le but d'agrandir l'emplacement résidentiel de la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 236 515 du cadastre du Québec. La demande vise également à permettre l'utilisation autre qu'agricole, soit pour une utilisation accessoire résidentielle de cette partie de lot afin de pouvoir construire un garage accessoire détaché de la maison;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir :

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>		
1	Le potentiel agricole du ou des lots	Catégorie 7 à 60% Catégorie 4 à 40%
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Comparable au potentiel agricole des lots concernés par la demande.
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Situation ponctuelle liée à la propriété du demandeur.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles des lots avoisinants	Sans conséquence significative.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Aucune.
6	La disponibilité d'autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Situation ponctuelle liée à la propriété du demandeur.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Sans impact significatif.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Sans impact significatif.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Première propriété passera de 0,64 ha à 0,46 ha et la seconde de 0,3 ha à 0,48 ha.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Sans impact significatif
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	Non applicable

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone A13 du plan de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** de l'avis de l'officier municipal chargé du dossier, le projet est conforme au règlement de zonage no. 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cas d'une réponse positive de la Commission, un permis de lotissement sera nécessaire afin de procéder à une opération cadastrale du terrain;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie la demande d'autorisation de monsieur Paul Angelischan qui souhaite obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'aliéner une partie du lot 5 236 516 du cadastre du Québec, soit d'environ 0,18107 hectare, dans le but d'agrandir l'emplacement résidentiel de la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 236 515 du cadastre du Québec. La

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

demande vise également à permettre l'utilisation autre qu'agricole, soit pour une utilisation accessoire résidentielle de cette partie de lot afin de pouvoir construire un garage accessoire détaché de la maison.

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

**2021-05-73.**

Fin de la séance  
et levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 25.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière

Version non officielle